

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDCT 48 Subventions à cinq associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à cinq associations ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (ANI, 14e), pour le projet «Mon emploi et moi : lutte contre les discriminations à l'embauche des jeunes par la revalorisation de soi/coaching» (13593 / 2014_05052).

Article 2 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Alternative pour une Nouvelle Economie de l'emploi (APNÉE, 14e), pour le projet «Donner la parole aux chômeurs, précaires, victimes de discrimination» (180801 / 2014_06101).

Article 3 : Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Comité Actions Logement (18e), pour le projet «Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement par l'accès aux droits» (32881 / 2014_02708).

Article 4 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association La Chance aux concours (2e), pour le projet «Appui au dispositif : La Chance aux concours» (20951 / 2014_02723).

Article 5 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Humanity in action (France, 20e), pour le projet «Agir pour l'égalité dans nos quartiers» (16133 / 2014_2014_03563).

Article 6 : La dépense correspondante, s'élevant à 22 000 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 «Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations» du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.